

Commune de - 5530 -



www.yvoir.be

Service Police administrative

tél. : 082/ 61.03.15 secretariat@yvoir.be

ZP Haute-Meuse - Police locale d'Yvoir

tél. : 082/ 67.69.30 zp.hautemeuse.quartier.yvoir@police.belgium.eu

AB24.40

Objet: sécurisation de l'église d'Evrehailles

Le Bourgmestre,

Vu les articles 133, al.2 et 135, §2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant les problèmes structurels détectés cette semaine au niveau du clocher de l'église d'Evrehailles, après concertation avec la Fabrique d'Eglise d'Evrehailles et selon les recommandations du service technique ;

Considérant qu'une étude par un bureau spécialisé doit être réalisée ;

Considérant que pour la sécurité des biens et des personnes il y a lieu d'interdire les endroits dangereux d'accès à cette édifice, par mesure de prudence ;

Arrête :

Article 1 : À partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre : à Evrehailles :
l'accès à l'entrée de l'église ainsi que la circulation piétonne sur tout le devant de l'église, en ce compris les latrines et le début de la zone d'arrêt de bus (au sud de l'église), sont interdits.

L'accès à l'église se fait uniquement par l'entrée latérale vers le parking.

Article 2 : Tout personne contrevenante encourent les peines prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur ce jour et sera affiché sur les lieux. Une signalisation adéquate sera placée par les services communaux.

Article 4 : Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'État rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, soit sous pli recommandé à la poste, soit suivant la procédure électronique (voir à cet effet la rubrique "[e-Procédure](#)"), dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.

Copie de la présente est adressée aux gestionnaires, au service technique, à la Police d'Yvoir, à la commune.

Ainsi fait et notifié le 19/02/2024



Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

P. EVRARD